

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0171/PR/MET instituant les redevances aéronautiques et passagers modifiant l'Arrêté n° 2008-0158/PR/MET du 05 mars 2008.

n° 2008-0171/PR/MET

Ministère
Ministère de l'Équipement et des Transports

Date de publication
22 mars 2008

Numéro JO
n° 6 du 31/03/2008

Date du numéro
31 mars 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT